

INFORMATION AUX PORTEURS

Paris, le 19 avril 2021

Objet : CPR Oblig 12 mois

Codes ISIN :

Part P : FR0010304089

Part I : FR0010934042

Part S : FR0013224656

Part R : FR0013294675

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de l'évolution du Fonds Commun de Placement (FCP) **CPR Oblig 12 mois** dont vous êtes porteur de parts.

1. L'opération

Par décision en date du 1^{er} mars 2021, CPR Asset Management, en sa qualité de gestionnaire financier, administratif et comptable du FCP **CPR Oblig 12 mois** a décidé d'apporter des modifications impactant votre investissement.

Les évolutions apportées à votre FCP à compter du **30 avril 2021** sont listées ci-dessous :

- **Modification de l'approche ESG**
- **Adaptation de la rédaction du prospectus au regard du Brexit**
- **Division du tableau des dérivés en 2 tableaux : 1 pour les actifs intégrant un dérivé, 1 pour les dérivés purs.**

Ces modifications n'ont pas fait l'objet d'agrément de la part de l'Autorité des Marchés Financiers.

2. Les modifications entraînées par l'opération

A compter du **30 avril 2021**, les principales modifications apportées par votre FCP sont les suivantes :

La stratégie d'investissement de votre FCP ne sera pas modifiée à l'exception de **l'approche ESG (Environnement, Social, Gouvernance)**.

A compter du 30 avril 2021, **l'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droit de l'Homme, Normes ISO,...)**. D'autre part, **l'analyse extra-financière des Etats a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des trois critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose notamment sur une agrégation d'un grand nombre de thèmes (une cinquantaine aujourd'hui) en 8 grandes catégories (à ce jour, par exemple, climat, droits de l'Homme) eux-mêmes répartis selon les 3 piliers E,S,G.**

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

De plus, à compter du 30 avril 2021 la Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants : **exclusion des pires notes sur la note global ESG, des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité**. D'autre part, la Société de gestion s'assure que **la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés et qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG**.

Dans le cadre du Brexit il convient d'adapter la rédaction du prospectus. Ainsi, il est précisé que les dépôts, instruments obligataires et monétaires d'émetteurs publics et privés et établissements de crédit pourront être libellés en **livre Sterling**.

Le niveau de **SRRI¹ de votre FCP demeure inchangé (2)**.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et le prospectus de votre FCP qui sont adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : CPR Asset Management – 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin et étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur.

Nous vous recommandons de prendre contact régulièrement avec votre conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

¹ *Le niveau de SRRI est un indicateur qui évolue de 1 (moins risqué) à 7 (plus risqué) illustre que toute augmentation de l'espérance de rendement s'accompagne d'une hausse du risque qui est mesuré par la volatilité de la performance.*